

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DECRET N° 79/071 du 5/02/79
portant intégration et nomination de Monsieur
ENGAMBE Aloïse dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).--

-----oOo-----
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.
-----oOo-----

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

D.B. (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 & 8;

D.C.F. (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions
du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan;

(/u le décret n° 78-685 du 18-11-78 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 3158/MEN.DOC du 9 Septembre 1978 du Directeur
de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candi-
dature constitué par l'intéressé;

DECRET :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3-5-60 susvisé, Monsieur ENGAMBE Aloïse, né le 29-1-1949 à Edou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité: Electromécanique, obtenu à l'Institut Universitaire Polytechnique Traian-Vulă Timisora (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par tout où besoin sera.

BRZ ZAVILLE, le 5 FEVRIER 1979

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports

Camille DHELLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

André MOUELE.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
SGPT/DFP	3
DFP/BST	1
D. 30	3
DCF	1
M.T.P.T.	1
SGPT	2
RNEP	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2